

PARTIE 2

LES 4 GRANDES MÉTHODES DE SÉLECTION

IDENTIFICATION DES TITRES ESG

1

LA MÉTHODE DITE DE L'EXCLUSION



Les titres des sociétés qui ne sont pas en phase avec les critères ESG sont de fait exclues

Par ex : l'armement, le tabac, ou une entreprise qui a violé les droits de l'homme, ou encore, déversé des produits toxiques dans la nature

✓ LE + :
C'est simple

✗ LE - :
Réduit l'univers d'investissement, moins diversifier



2

LA MÉTHODE BEST IN CLASS



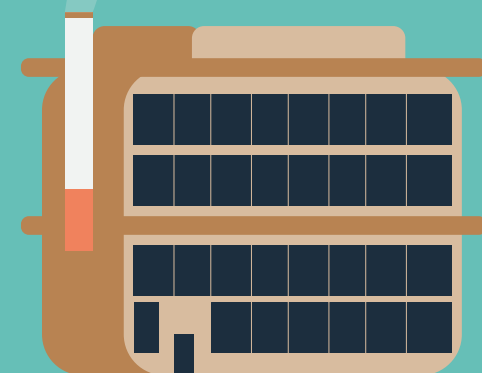
3

L'APPROCHE THÉMATIQUE



✓ LE + :

Méthode très utilisée avec les investisseurs institutionnels car tous les secteurs y sont représentés, c'est donc très diversifié



C'est une sélection « comparative » Ce ne sont pas les meilleures dans l'absolue, mais par rapport aux autres sociétés d'un même secteur

✗ LE - :

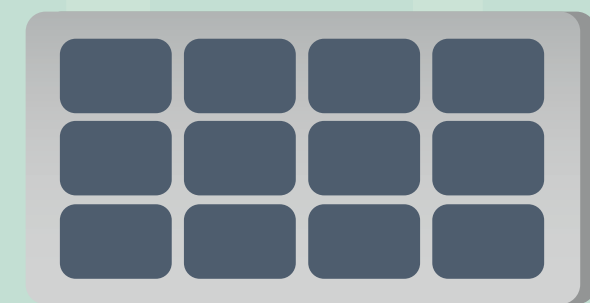
Il peut y avoir des sociétés qui intuitivement n'auraient pas été sélectionnées
ex : Le tabac



Sont sélectionnées les sociétés qui respectent le plus les critères ESG au sein d'un secteur défini.

✓ LE + : Les thèmes d'investissements sont clairs

✗ LE - : La sélection est limitée aux thèmes définis



C'est un thème qui est mis en avant
ex : Le secteur de la santé ou les technologies propres

4

L'IMPACT



Le gérant sélectionne des entreprises en fonction de l'impact positif de son activité sur la société.



✓ LE + :

Les investissements sont ciblés et financent des initiatives spécifiques

✗ LE - :

L'impact du projet peut prévaloir sur les performances et l'univers d'investissement se limite au secteur choisi

Ce contenu est destiné uniquement aux utilisateurs de la plateforme FOCUS qui ont accepté et se sont engagés à respecter les conditions de l'Accord de Licence d'Utilisateur Final. Ce contenu ne doit ni être utilisé ni être communiqué à des clients. Les données transmises ne constituent en aucun cas des conseils financiers, ou une invitation ou une recommandation d'investir ou de négocier dans quelques services ou produits, ou une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription. Les informations indiquées sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Architas n'offre aucune garantie ou déclaration expresse ou tacite quant à l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies. Tous droits réservés. Les informations transmises ne confèrent aucune formation agréée et aucune certification, agréée ou autre, ne sera décernée lors de l'utilisation de ces informations. La reproduction, l'utilisation, la transmission par email ou la conservation dans un système d'information de tout ou partie de cette publication sous toute forme ou par tous moyens, graphiques, électroniques ou mécaniques n'est autorisée sans le consentement préalable du titulaire des droits d'auteur. Les données transmises proviennent d'Architas Ltd (« Architas ») une société du groupe AXA. Architas est une société immatriculée en Angleterre sous le numéro 02638607, ayant son siège social établi au 5 Old Broad Street, London, EC2N 1AD.

architas